

COMPTE RENDU SÉANCE DU 30 MARS 2011

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 13
Nombre de conseillers de votants : 14

Date de la convocation : 17 mars 2011
Date d'affichage de la convocation : 17 mars 2011

L'an deux mil onze, le trente mars à vingt heures, le Conseil Municipal de PLEUGUENEUC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après la convocation légale, sous la présidence de Monsieur BLANCHARD André, Maire.

Étaient présents : MM. DESHAYES Jean-Yves, RÉGEARD Loïc, BESSIN Pascal, BARBY Éric, MONTIGNE Claude, RUELLAN Jean-Claude, SAUVEUR Patrice, MASSON Jean-Paul, LEFEUVRE André ; Mmes ROZE Marie-Paule, HOUIT Yolande, GASCOIN Laurence.

Absents excusés : M. CROQUISON Sébastien de LORGERIL Olivier, BEDEL Didier (a donné pouvoir à M. RÉGEARD Loïc), GRIMBELLE Hélène, NIVOL Nadine et M. GLORY Georges.

Un scrutin a eu lieu ; M. MONTIGNÉ Claude a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 02 mars 2011
 - Élection du secrétaire de séance
- 1- Modification des statuts de la Communauté de Communes de la Bretagne Romantique : intégration de syndicats intercommunaux
 - 2- La Poste : Charte d'engagement et de partenariat en vue de la numérotation des lieux-dits
 - 3- Les Jardins du Presbytère :
 - a) Mission SPS
 - b) Résultats appel d'offres VRD et espaces verts
 - 4- Maison médicale : travaux modificatifs (2 lots)
 - 5- Demande de subvention : accueil de loisirs 2011 – Familles Rurales de Tinténiac

Partie Budgétaire

6- BUDGET COMMUNAL

- Compte Administratif – exercice 2010
- Compte de Gestion – exercice 2010
- Affectation des résultats
- Détermination des taux d'imposition
- Budget Primitif – exercice 2011

7- BUDGET ASSAINISSEMENT

- Compte Administratif – exercice 2010
- Compte de Gestion – exercice 2010
- Affectation des résultats
- Budget Primitif – exercice 2011

- 8- Informations diverses
- 9- Questions diverses

I- **MODIFICATION STATUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRETAGNE ROMANTIQUE (N°19-2011)**

« Intégration des syndicats des centres de secours de Combourg et de Tinténiac et du syndicat de la trésorerie de Tinténiac »

Par délibération n°A_10_2011, du 27 janvier 2011, le conseil communautaire a approuvé le projet de modification des statuts de la communauté de communes afin de se substituer aux **syndicats des centres de secours de Combourg et de Tinténiac et du syndicat de la trésorerie de Tinténiac**

En effet, dans le cadre de la Loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de la réforme des collectivités territoriales, dont l'objet est notamment de simplifier et clarifier le paysage institutionnel, la communauté de communes a souhaité procéder à l'intégration d'un certain nombre de syndicats inclus dans tout ou partie du périmètre de la Bretagne Romantique, cette volonté s'inscrivant pleinement dans le l'objectif du législateur de procéder à la rationalisation du paysage administratif local.

Dans cette perspective, le conseil communautaire a décidé de procéder à une première étape d'intégration et a décidé, en accord avec Monsieur le Préfet, de substituer la communauté de communes aux syndicats de communes suivants :

- Le Syndicat de la Trésorerie situé à Tinténiac
- Le Syndicat du Centre de Secours de Combourg
- Le Syndicat du Centre de Secours de Tinténiac

Aussi, le Conseil communautaire a décidé, en séance du 27 janvier 2011 et ce à l'unanimité des membres présents, de :

- **APPROUVER** le transfert des compétences suivantes :
 - > *Construction et gestion des bâtiments des centres de secours de Tinténiac et de Combourg qui seront mis à la disposition du SDIS 35 ; étant précisé que la communauté de communes sera obligatoirement propriétaire du terrain d'assiette et des bâtiments du centre de secours de COMBOURG au sens de l'article L.5211-41 du CGCT ;*
 - > *Gestion du bâtiment de la Trésorerie de Tinténiac étant précisé que la communauté de communes sera obligatoirement propriétaire du terrain d'assiette et des bâtiments de la trésorerie*
- **PRECISER** que le syndicat intercommunal pour la construction et la gestion du centre de secours de COMBOURG, d'une part, ainsi que le syndicat intercommunal pour la gestion de la trésorerie de TINTENIAC, d'autre part, jusqu'alors compétents respectivement pour la construction et la gestion des bâtiments du centre de secours de Combourg mis à la disposition du SDIS 35 et pour la gestion du bâtiment de la trésorerie de Tinténiac, sont appelés à être dissous de plein droit conformément au CGCT, la communauté de communes étant substituée à ces syndicats dans ses droits et obligations à compter de l'arrêté préfectoral de notification ;
- **AUTORISER** Monsieur le Président à soumettre cette modification statutaire à l'ensemble des 24 communes membres de la Communauté de Communes ;
- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Selon l'article L.5211-5 du CGCT, il est nécessaire, pour valider la décision du Conseil communautaire, que les conseils municipaux des communes membres approuvent cette modification statutaire à la majorité qualifiée dans les conditions fixées au 1^{er} alinéa du II de l'article L.5211-5.

Le Conseil Municipal,

Vu la Loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu la circulaire du 15 septembre 2004 relative aux nouvelles dispositions concernant l'intercommunalité introduites par la loi « liberté et responsabilités locales » ;

Vu la Loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.5211-41 du code général des collectivités territoriales, et en particulier les conditions et modalités de transformation des EPCI ;

Vu la délibération n°A_10_2011 du conseil communautaire en séance du 27 janvier 2011 ;

DECIDE

- **D'APPROUVER** le transfert des compétences suivantes dans les statuts de la communauté de communes:
 - > **Construction et gestion des bâtiments des centres de secours de Tinténiac et de Combourg qui seront mis à la disposition du SDIS 35 ; étant précisé que la communauté de communes sera obligatoirement propriétaire du terrain d'assiette et des bâtiments du centre de secours de COMBOURG au sens de l'article L.5211-41 du CGCT ;**
 - > **Gestion du bâtiment de la Trésorerie de Tinténiac étant précisé que la communauté de communes sera obligatoirement propriétaire du terrain d'assiette et des bâtiments de la trésorerie**

- **DE PRECISER** que le syndicat intercommunal pour la construction et la gestion du centre de secours de COMBOURG, d'une part, ainsi que le syndicat intercommunal pour la gestion de la trésorerie de TINTENIAC, d'autre part, jusqu'alors compétents respectivement pour la construction et la gestion des bâtiments du centre de secours de Combourg mis à la disposition du SDIS 35 et pour la gestion du bâtiment de la trésorerie de Tinténiac, sont appelés à être dissous de plein droit conformément au CGCT, la communauté de communes étant substituée à ces syndicats dans ses droits et obligations à compter de l'arrêté préfectoral de notification.

II- LA POSTE : CHARTE D'ENGAGEMENT ET DE PARTENARIAT EN VUE DE LA NUMÉROTATION DES LIEUX-DITS (N°20-2011)

M. le Maire précise à l'Assemblée qu'il serait opportun de procéder à la numérotation des villages. L'accès au domicile est difficile autant pour les facteurs, pour les services à domicile ou pour les services de secours. Chaque citoyen doit être assuré de pouvoir bénéficier des services de proximité ou des services de secours de façon homogène, ce qui n'est actuellement pas le cas. La notion d'adresse est au cœur de cette problématique. La Poste fait du raccordement postal des habitations une priorité et propose aux élus locaux de collaborer sur le sujet.

Les services de la distribution de Tinténiac sont venus proposer une charte d'engagement et de partenariat qui entend poser les bases de cette coopération.

Dans ce cadre,

La commune s'engage à :

- Dénommer ses rues, chemins et toutes voies publiques,
- Numéroté sous forme classique et tous les accès aux habitations,
- Apposer les panneaux de rue et plaques numérotées,
- Matérialiser les noms de tous les lotissements ouverts à la circulation publique par des panneaux placés à l'entrée de ceux-ci,
- Associer La Poste aux projets d'urbanisme,
- Informer les habitants de leur nouvelle adresse et de la bonne implantation de la boîte aux lettres.

La Poste s'engage à :

- Mettre à disposition les documents sur l'état des lieux du raccordement postal local,
- Cosigner le certificat d'adresse envoyé à chaque habitant et en assurer sa distribution,

- Soutenir et conseiller la commune pendant la durée du projet,
- Participer à d'éventuelles réunions publiques,
- Fournir gracieusement aux habitants de la commune :
 - a) Des cartes de changement d'adresse permettant aux habitants d'informer leurs correspondants, en dispense d'affranchissement,
 - b) Une liste exhaustive de tous les organismes à contacter en priorité

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **DÉCIDE** de conclure la charte d'engagement et de partenariat avec les services de LA POSTE en vue de la numérotation des lieux-dits,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer cette dernière et tous les documents à venir.

Pour information, les boîtes aux lettres seront remplacées très prochainement (aussi bien en campagne qu'en agglomération). Il est possible d'avoir une boîte aux lettres individuelle sous réserve qu'elle soit installée en limite de propriété et qu'elle reste accessible.

III- LES JARDINS DU PRESBYTÈRE : MISSION SPS (N°21-2011)

M. le Maire informe l'Assemblée de la nécessité de mettre en place une mission SPS (contrôle de la sécurité, prévention et santé) pour les travaux de VRD et Espaces Verts.

HLM La Rance a retenu le cabinet ARIA Ingénierie pour les travaux de réhabilitation et de construction. Il serait peut être judicieux de faire appel au même prestataire. Ce dernier propose de réaliser cette mission pour un montant de 1 900.00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **RETIENT** la proposition du cabinet ARIA Ingénierie pour cette mission SPS dont le montant s'élève à 1 900.00 € HT,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

IV- LES JARDINS DU PRESBYTÈRE : RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES – TRAVAUX DE VRD ET ESPACES VERTS (N°22-2011)

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°07-2011 du 3 février 2011 portant le programme voirie et réseaux divers (lancement de la consultation).

Le Conseil Municipal avait mandaté M. le Maire pour mener à bien ce dossier et l'avait autorisé à signer les actes d'engagement.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 25 février 2011 pour l'ouverture des plis et le 9 mars 2011 pour l'analyse des offres et l'adjudication des lots.

M. le Maire présente les résultats de la consultation :

- Lot n°1 : **voirie et réseaux divers**
Entreprise GERARD de Montgermont : 113 204.60 € HT
- Lot n°2 : **espaces verts**
Entreprise GORRONNAISE DE JARDINS : 11 415.10 € HT

M. le Maire précise que la salle de l'ancien patronage pourrait être également réhabilitée. HLM La Rance étudie la proposition.

V- MAISON MÉDICALE – TRAVAUX MODIFICATIFS (N°23-2011)

Monsieur le Maire présente les travaux supplémentaires concernant le futur cabinet médical :

a- Lot n°5 - Menuiseries intérieures : + 504.08 € HT (ets Martin)

- Pose d'une main courante dans la cage d'escalier : + 714.14 € HT
- Modification des huisseries de bloc-porte de section 56/88 au lieu de 56/116 (appartement de l'étage) : - 210.06 € HT

b- Lot n°1 - Gros-œuvre : + 967.50 € HT (ets DMG)

- Habillage de la façade en pierre et brique

Entendu l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** les avenants présentés ci-dessus,
- **DEMANDE** l'inscription de ces dépenses au Budget 2011,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ceux-ci.

VI- REVÊTEMENT EN BICOUCHE DES TROTTOIRS DE L'AGGLOMÉRATION (N°24-2011)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que l'entreprise LE HAGRE de Melesse a établi une offre de prix pour la réfection en bicouche gris des trottoirs du centre-bourg. Celle-ci s'élève à 14 700.00 € HT soit 17 581.20 € TTC.

M. MONTIGNÉ, Adjoint au Maire en charge de la voirie communale, précise que le procédé utilisé par cette entreprise est plus complet (reprise intégrale des trous notamment).

Considérant la proposition tarifaire,

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité :

- **RETIENT** la proposition de l'entreprise LE HAGRE pour les travaux de voirie énumérés ci-dessus pour un montant de 14 700.00 € HT soit 17 581.20 € TTC.
Cette dépense sera imputée à l'article 2315-067 « programme - voirie agglomération 2011 » à la section d'investissement du budget communal 2011,
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

VII- REMPLACEMENT DU MOTEUR DE VOLÉE D'UNE CLOCHE DE L'ÉGLISE (N°25-2011)

Monsieur le Maire précise à l'Assemblée que le moteur de volée d'une des cloches de l'église est hors d'usage en court circuit franc. Il convient de le remplacer.

La société Alain Macé propose de réaliser ces travaux pour un montant de 984.75 € HT soit 1 177.76 € TTC.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité :

- **RETIENT** la proposition de l'entreprise MACÉ Alain pour les travaux de voirie énumérés ci-dessus pour un montant de 984.75 € HT soit 1 177.76 € TTC.
Cette dépense sera imputée à la section d'investissement du budget communal 2011.

- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

VIII- PARTICIPATION ACCUEIL DE LOISIRS – FAMILLES RURALES TINTÉNIAC (N°26-2011)

Monsieur le Maire donne lecture du courrier émanant du Président de l'association Familles Rurales du Pays Hédé-Tinténiac. Il s'agit d'une demande de subvention pour les accueils loisirs gérés par cette association, au regard de la fréquentation des enfants de notre commune. Pour Pleugueneuc, 10 enfants (pour un nombre total de 144 journées entières) ont fréquenté le CLSH de Tinténiac. La part restant à la charge des communes est de 8.53 € / journée soit un total de 1 224.06 €.

Jusqu'à présent, l'association et le syndicat Anim'6 supportaient seuls le financement lié à la présence des enfants de notre commune dans leurs différents accueils de loisirs.

Considérant ces éléments,

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité :

- **ACCORDE** une subvention d'un montant de 1 224.06 € pour l'accueil des enfants de Pleugueneuc dans les différents accueils de loisirs gérés par l'association Familles Rurales du Pays Hédé-Tinténiac.
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

IX- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR – BUDGET COMMUNAL – 2010 (N°27-2011)

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- **DÉCLARE** que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2010, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

X- AFFECTATION DES RÉSULTATS - BUDGET COMMUNAL – EXERCICE 2010 (N°28-2011)

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2010, et après en avoir délibéré,

BUDGET COMMUNAL

- **DÉCIDE** de voter l'affectation des résultats comme suit :
 - ✓ Solde d'exécution d'investissement N-1 : - 72 878.91 €
 - ✓ Résultats de fonctionnement N-1 : + 662 968.04 €
 - ✓ Résultats à affecter : + 662 968.04 €
 - ✓ Affectation en réserve : + 300 000 €
 - ✓ Report en fonctionnement : + 362 968.04 €

- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous les documents se rapportant à ce dossier

XI- APPROBATION COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR – BUDGET ASSAINISSEMENT – ANNÉE 2010 (N°29-2011)

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- **DÉCLARE** que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2010, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

XII- AFFECTATION DES RÉSULTATS - BUDGET ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2010 (N°30-2011)

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2010, et après en avoir délibéré,

BUDGET ASSAINISSEMENT

- **DÉCIDE** de voter l'affectation des résultats comme suit :
 - ✓ Solde d'exécution d'investissement N-1 : + 83 444.85 €
 - ✓ Résultats d'exploitation N-1 : + 188 024.66 €
 - ✓ Résultats à affecter : + 188 024.66 €
 - ✓ Affectation en réserve : + 0 €
 - ✓ Report en fonctionnement : + 188 024.66 €

- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous les documents se rapportant à ce dossier

XIII- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2011 (N°31-2011)

Après en avoir délibéré, l'Assemblée :

- **DÉCIDE** de fixer les taux d'imposition pour l'année 2011, comme suit :
 - Taxe d'habitation : 14.50 %
 - Taxe foncière (bâti) : 18.70 %
 - Taxe foncière (non bâti) : 44.35 %

XIV- VOTE BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2011 (N°32-2011)

Le Conseil Municipal,

- **VOTE**, à l'unanimité, le budget de l'exercice 2011 tel qu'il est proposé par Monsieur le Maire.

🚦 COMMUNE – Budget équilibré en recettes et en dépenses

- section de fonctionnement : 1 267 318.04 €
- section d'investissement : 1 203 902.00 €

🚦 ASSAINISSEMENT - Budget équilibré en recettes et en dépenses

- section d'exploitation : 221 474.66 €
- section d'investissement : 97 579.85 €

- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous les documents se rapportant à ce dossier

XV- INFORMATIONS DIVERSES

- **Projet CLSH**

M. le Maire fait part de la rencontre (11 mars dernier) avec les services de la CAF et les Maires des communes de Plesder et de Trévérien. Un réel besoin en terme de CLSH les mercredis et les petites vacances, dans notre secteur géographique, est ressenti.

Un courrier d'intention a été adressé au Président de la Communauté de Communes de la Bretagne Romantique et au Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales d'Ille-et-Vilaine. Cette extension répondrait ainsi à la problématique des locaux accueillant la garderie périscolaire, devenus trop petits.

M. le Maire propose de faire appel à l'Atelier du Canal pour une première esquisse.

XVI- PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL : jeudi 5 mai 2011

Affichage du compte-rendu le 15 avril 2011

Vu, le Maire

M. André BLANCHARD